



Professionnel.les de la petite enfance Faites entendre votre voix

La CSD CGT 76 appelle à une grande mobilisation!

Colère et Espoir pour la rentrée petite enfance

Après plusieurs mobilisations force est de constater que ce gouvernement et que nos employeurs locaux n'ont toujours pas pris la mesure des besoins dans le secteur de la petite enfance. Pour attirer les professionnel.les dans un secteur en crise, le Gouvernement pense même que l'inéquité peut être un levier. Car la mise en œuvre de la prime « bonus attractivité » financée à 66% par la CNAF n'aura pas le même montant si les professionnel.les exercent dans le privé (150€) ou dans le public (100€) et elle n'est pas obligatoire dans nos services publics...

C'est tout simplement une honte !!!

Les professionnel.les expriment leur **Colère** contre les réformes du secteur depuis 15 ans et l'absence de prise en compte des préconisations convergentes pour rétablir la qualité d'accueil des jeunes enfants.

Ils sont aussi pleins d'**Espoir**, pour gagner sur leurs revendications et permettre que les demandes soient reconnues par toutes les autorités compétentes.

Un nouveau gouvernement a été nommé :
ENSEMBLE exigeons qu'il remette à
l'endroit l'accueil de la petite enfance !

La CSD CGT 76 appelle
à se mobiliser pour une journée nationale
de grève et de manifestations

- Mardi 19 Novembre 2024 -

RDV Hôtel de Ville de Rouen

Salle du Conseil Municipal

A partir de 10h

La CGT exige :

- ▶ Un taux d'encadrement d'un professionnel.le pour 5 enfants quel que soit l'âge
- ▶ L'inversion du ratio 40/60 en faveur des professions diplômées
- ▶ L'arrêt du recours à des personnels sans aucune qualification ni expérience
- ▶ L'élévation progressive vers le niveau IV à minima de l'ensemble des formations
- ▶ La reconnaissance des assistant.es maternel.les comme professionnel.les de la petite enfance avec un accès garanti à une formation continue de qualité
- ▶ + 10% d'augmentation pour tous et dans tous les secteurs (en points d'indice dans la fonction publique)
- ▶ La convergence du reste à charge pour les parents quel que soit le mode d'accueil sur la base du quotient familial,
- ▶ La revalorisation du régime indemnitaire de 100 euros par agent
- ▶ L'octroi pour tous du bonus attractivité et du Ségur